

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-547

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	N° 2021-547

Adaptation de l'offre TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2021 - Mesures complémentaires - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Keolis Bordeaux Métropole est le délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de la métropole avec un réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) mis en service à compter du 1er janvier 2015.

Par délibérations annuelles successives, afin de répondre aux enjeux métropolitains et aux besoins, des modifications d'offres du réseau TBM sont apportées et régularisées par voie d'avenants.

Ainsi, pour 2021, des réunions sectorielles ont eu lieu et la délibération du 9 juillet 2021 a acté les modifications d'offres qui ont été mises en œuvre sur le réseau TBM en septembre 2021.

La présente délibération a pour objet de régulariser des mesures complémentaires nécessaires sur le réseau TBM au vu d'événements spécifiques :

- Déplacement du terminus des Aubiers à Cracovie depuis le 30 août 2021 du fait des dommages subis par le terminus d'origine fin 2020 et début 2021 ;
- Renforcement de la Ligne 84 sur Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Aubin-de-Médoc depuis le 2 septembre 2021 pour compenser les impacts des travaux du BHNS (Bus à haut niveau de service) sur la Lianes 3 ;
- Augmentation de l'offre de la Lianes 9 grâce à la mise en œuvre des couloirs bus sur les boulevards.

I- COROLS 33 ET 35 : Report du terminus « Les Aubiers »

Le terminus des Aubiers ayant subi d'importantes dégradations à la fin 2020 et au début 2021, notamment la dégradation des locaux conducteurs les rendant inutilisables, il a été nécessaire de reporter le terminus des lignes Corols 33 et 35.

Une solution provisoire était mise en place depuis janvier 2021 au niveau de la Place Ravezies. Celle-ci était toutefois peu satisfaisante puisque l'absence de locaux conducteurs nécessitait le report de la relève et des coupures au dépôt du CEL (Centre d'exploitation du Lac), générant de nombreuses heures improductives. Cette solution temporaire a été gérée en déviation et ne rentre donc pas dans le calcul des impacts de la présente délibération.

Aussi, le non-retour sur l'ancien terminus des Aubiers ayant été décidé par la Ville de Bordeaux, il a été proposé de créer un terminus provisoire au niveau de la station de tramway Cracovie afin de maintenir la correspondance des lignes 33/35 avec le tram C. Cette option permet également de limiter les impacts financiers sur le contrat, le linéaire « dévié » étant moins important qu'un positionnement à Ravezies.

Ce terminus s'accompagne d'actions visant à optimiser son fonctionnement :

- Pose d'un local conducteur à proximité immédiate des nouveaux terminus des lignes Corols 33 et 35 ;
- Création de deux couloirs bus, l'un côté Bruges, l'autre côté Bordeaux, permettant le stationnement des bus en terminus ;
- Création de deux arrêts provisoires « Les Aubiers » à proximité du parc-relais afin de maintenir une desserte de « proximité » du quartier par ces deux lignes (arrêts déjà en service dans le cadre du report actuel du terminus sur Ravezies).

Le positionnement de ce terminus à Cracovie est prévu jusqu'à la fin du contrat de DSP (Délégation de service public) en cours (décembre 2022). La localisation définitive de ce terminus à partir de 2023 fera l'objet d'une étude spécifique et sera actée dans le cadre du futur contrat de DSP.

Un plan de ce terminus est repris en annexe 1.

Il est à noter que la Ville de Bruges propose que ce dispositif fasse l'objet d'un bilan à 6 mois.

En cas d'impacts négatifs, sur la circulation notamment, le positionnement des bus devra être adapté.

Le tableau suivant présente l'impact de ce changement de localisation du terminus sur le nombre de kilomètres lié aux déviations et sur le forfait de charge contractuel :

Ligne	Impacts kilométriques	Impacts forfait de charge	Objectif de recettes
TOTAL ANNUEL	+ 17 300 kms	+ 71 000 €	-35 000€

En sus, la location du local conducteur est estimée à environ **13 500 €/an** sur la période du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022. En cas de prolongation du dispositif au-delà de cette date, le coût de la location sera à intégrer au futur contrat.

II- LIGNE 84 : renforcement partiel de la ligne 84 pour pallier les impacts des travaux BHNS sur la Lianes 3

Les travaux de réalisation de la future ligne de BHNS Bordeaux <> Saint-Aubin-de-Médoc ont débuté depuis le printemps 2021 avec notamment les travaux des réseaux concessionnaires. D'importants allongements de temps de parcours sont déjà observés sur la Lianes 3 (jusqu'à 10 minutes en juin) et vont s'intensifier à la rentrée du fait :

- De la multiplication des travaux concessionnaires et d'aménagement des stations BHNS ;
- Des déviations ou ralentissements que cela engendre sur la circulation ;
- D'un retour à la normale en termes de circulation observé depuis le mois de juin déjà.

Aussi, des impacts de l'ordre de 15' à 20' de temps de parcours sont prévus sur la Lianes 3.

Dans ce contexte, les mairies de Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Aubin-de-Médoc ont

sollicité la métropole en proposant la mise en place de renforts sur la Ligne 84 pour offrir une alternative aux usagers de la Lianes 3 qui souhaitent rejoindre Bordeaux, dans le secteur intra-boulevards essentiellement.

Après analyse, il s'avère que le potentiel d'un report vers un itinéraire alternatif Ligne 84 + Ligne D est réel (gain de temps, origine-destination maintenue...). La ligne 84 ayant une fréquence de 30 minutes, il convient toutefois de renforcer celle-ci afin de rendre cet itinéraire attractif.

Il est ainsi proposé :

- Création d'une ligne 84 express entre son terminus de la ZA Picot à Saint-Médard et Cantinolle, à fréquence 30'. Intercalée avec la ligne 84 classique, l'ajout de cette ligne permet ainsi d'assurer une fréquence cumulée de 15' ;
- Afin d'optimiser son temps de parcours depuis Saint-Aubin-de-Médoc, la ligne ne desservira pas le Lycée Sud-Médoc, d'où son appellation de Ligne Express ;
- Le Haillan Centre disposant déjà de deux lignes en lien avec Cantinolle, et le report vers cet itinéraire bis n'étant pas évident pour les usagers de la Lianes 3 (un seul arrêt commun ou très proche Lianes 3, Ligne 84), la ligne 84 Express se limite à la portion ZA Picot <> Cantinolle ;
- La Ligne 84 express ne circulera qu'en heure de pointe, en semaine à raison de :
 - o 5 allers le matin (en heures de pointe) vers Cantinolle et 3 retours vers Saint-Aubin-de-Médoc,
 - o 5 retours le soir (en heures de pointe) au départ de Cantinolle et 3 allers vers Saint-Aubin-de-Médoc.
- Une option « Vacances Scolaires » a été chiffrée : elle pourrait être mise en œuvre selon les chiffres de fréquentation observée sur les mois de septembre et octobre.

Un plan de la ligne est repris en annexe 2.

Les impacts sur le nombre de kilomètres et sur le forfait de charge sont les suivants :

Ligne	Impacts kilométriques annuels	Impact forfait de charge annuel	Objectif de recettes
Ligne 84 Express base JO Hiver (8 AR par jour)	+ 35 168 kms	+ 140 459 €	+ 12 000 €
<i>Option service en vacances scolaires hiver (non pris en compte dans le total)</i>	+ 7 200 kms	+ 28 730 €	+ 2 446 €
TOTAL	+ 35 168 kms	+ 140 459 €	+ 12 000 €

III- LIANES 9 : amélioration de l'offre grâce à la mise en œuvre des couloirs bus

La mise en œuvre des couloirs bus sur les boulevards a permis d'améliorer la vitesse commerciale de la Lianes 9 et de libérer un véhicule d'exploitation. La réinjection de ce véhicule économisé par les gains de temps permet ainsi de proposer une meilleure fréquence aux usagers tout en étendant le créneau horaire de ces renforts.

Cette proposition d'amélioration de fréquence s'inscrit pleinement dans le développement de l'attractivité de cette ligne majeure du réseau TBM en lien avec la mise en œuvre des couloirs bus.

	Offre actuelle : fréquence 8/9'	Nouvelle offre : fréquence 8' « propre »
Sens Gare St Jean > Brandenburg	De 6h40 à 9h Et de 16h à 18h30	<i>De 6h30 à 10h et de 15h à 20h30</i>
Sens Brandenburg > gare St Jean	De 6h45 à 8h30 Et de 15h45 à 19h	De 6h à 9h et de 14h30 à 19h

Cette nouvelle offre est proposée sur les jours ouvrés scolaires et sera mise en œuvre à compter du jeudi 2 septembre 2021. En période de vacances scolaires, la fréquence de 10' sera maintenue.

Cette nouvelle offre représente les impacts suivants :

Nouvelle offre Lianes 9 à compter du 2 septembre 2021	
Trajets supplémentaires / jours ouvrés	16
Impact kilométrique annuel	+ 36 126 kms
Impact sur le forfait de charge annuel (€ 2013)	+ 151 458 €
Objectif de recettes	+ 28 994 €

IV- BILAN ECONOMIQUE

Les coûts annuels de ces mesures sont repris dans le tableau ci-dessous :

Ligne	Impacts kilométriques	Impacts forfait de charge	Objectif de recettes
Corols 33-35 : déplacement terminus des Aubiers à Cracovie	+ 17 300 kms	+ 71 000 €	- 35 000 €
Ligne 84 Express base JO Hiver (8 AR par jour)	+ 35 168 kms	+ 140 459 €	+ 12 000 €
Lianes 9 amélioration fréquence et extension du créneau horaire	+ 36 126 kms	+ 151 548 €	+ 28 994 €
TOTAL	+ 88 594 kms	+ 363 007 €	+ 5 994 €

A cela s'ajoute la location du local conducteurs de Cracovie estimée à environ 13 500 € par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole ;

VU les délibérations n°2015/0394 du 10/07/2015, n°2016-390 du 08/07/2016, n°2016-744 du 16/12/2016, n°2017-411 du 07/07/2017, n°2018-47 du 16/02/2018, n°2018-361 du 6

juillet 2018, n°2018-675 du 30 novembre 2018, n°2019-411 du 12 juillet 2019, n°2021/058 du 29 janvier 2021 et n°2021/418 du 9 juillet 2021 approuvant des modifications sur le réseau TBM ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux adaptations d'offre proposées afin d'optimiser l'offre de transport urbain dans un contexte de dégradation du terminus des Aubiers d'une part, d'impact des travaux du BHNS d'autre part, et enfin d'améliorer la vitesse commerciale de la Lianes 9,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications du réseau TBM précisées dans la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : le coût lié à l'exploitation du réseau TBM sera compris dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, article 604 de l'exercice budgétaire correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS